Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_054-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 février 2026

Date de convocation : 03/02/2026 **Date d'affichage :** 03/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 27 32

L'an deux mille vingt six, le dix février, à 19 Heures 00, à la GAHARD (salle Émeraude - rue Jean Morin), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, HAMON Carole, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
VASNIER Pascal, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
DUMAS Patrice donne procuration à HAMON Carole
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
LARIVIERE-GILLET Yannick donne procuration à BOUGEOT Frédéric

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_054-DE

N° DEL_2026_054

Objet **Intercommunalité**

Contrat local de Santé : Budget prévisionnel 2026

Dans le cadre de la convention financière signée par la communauté de communes et Liffré Cormier Communauté (LCC) et le Pays de Chateaugiron communauté, il est prévu la participation annuelle de la communauté de communes Val d'ille Aubigné à l'ingénierie de projet CLS portée par LCC.
Il est également prévu la validation de budgets prévisionnels nécessaire à la bonne mise en œuvre du CLS.

Sur l'année 2026, la conférence d'entente, instance de pilotage du CLS, propose que soit inscrit au budget un budget d'amorçage, permettant de finaliser si besoin le montage financier des actions prévues en 2026 et fléchées pour un financement ARS.

Le paiement sera effectué, comme prévu à la convention, sur le réalisé effectif à la demande de LCC en N=1.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 - CLS V3

DÉPENSES PREVISIONNELLES		% du total
DESCRIPTION	MONTANT	
Coûts employeurs :	**50 065 €**	*73,6%*
salaires bruts du chargé de mission CLS (35h) avec régime indemnitaire	34 740 €	*51,1%*
charges patronales	15 324 €	*22,5%*
Autres dépenses de fonctionnement :	**5 466 €**	*8%*
3% de frais de gestion *(RH, Comptabilité, encadrement)*	1 001 €	*1,5%*
indemnités kilométriques ou véhicule de fonction+carburant *(hypothèse 250 € / mois)*	3 000 €	*4,4%*
téléphone (s/3 ans) + abont prof	386 €	*0,6%*
abont office365 E3 + pc pro avec base *(amortissement sur 3 ans)*	472 €	*0,7%*
fournitures diverses pour réunions...	606 €	*0,9%*
Mises en place d'actions :	**12 500 €**	*18,4%*
Alimentation (ateliers ; semaine de sensibilisation...)	3 000 €	
Santé Petite Enfance (actions en direction des parents et/ou assistants maternels)	3 000 €	
Santé jeunes (pass 1er secours /12-29 ans)	1 500 €	
Urb favorable à la santé (formations élus/agents)	3 000 €	
Habitat intérieur (qualité de l'air; éco habitat)	500 €	
interconnaiss /culture commune *(1 j d'échanges)*	*1 500 €*	
TOTAL	**68 030 €**	*100,0%*

RECETTES PREVISIONNELLES		% du total
DESCRIPTION	MONTANT	
Subvention forfaitaire de l'ARS 35	**25 000 €**	*36,7%*
Report de la subvention ARS 2025	*0 €*	
Autres aides publiques :	**5 000 €**	*7,3%*
.recettes issues des appels à projets		
-FIR	5 000 €	
-YYY	-	
.recettes issues de partenariats		
-ZZZ	-	
Reste à charge des EPCI porteurs	**38 030 €**	*55,9%*
participation annuelle VIA	10 177 €	
enveloppe d'amorçage des actions	2 000 €	
sous-total	***12 177 €***	
participation annuelle PCC	10 177 €	
enveloppe d'amorçage des actions	2 000 €	
sous-total	***12 177 €***	
participation annuelle LCC	10 177 €	
enveloppe d'amorçage des actions	2 000 €	
sous-total	***12 177 €***	
TOTAL	**68 030 €**	*100,0%*

Il vous est proposé de valider le budget prévisionnel 2026 pour le Contrat Local de Santé, porté par Liffré Cormier Communauté conformément à la convention financière annexée.

VU le Contrat local de Santé 2026-2030, validé le 07 octobre 2025 et signé le 17 décembre 2025,
VU la convention d'entente et la convention financière concluent entre les trois intercommunalités du CLS en mai 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_054-DE

VALIDE le budget prévisionnel 2026 de l'Entente Intercommunale sur le contrat local de santé, porté par Liffré-Cormier Communauté.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 11/03/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame LAVASTRE Isabelle

Le *11/03/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen

